

COMMUNE DE VILLY

Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 8 juin 2016

Présents : Mmes Jacqueline FROMONOT, Jacqueline ZELIOLI, Andrée POITOUT, Karine TUPINIER
MM. François BACHELIER, Joël CANTON, Jean Marie FROMONOT, Bruno GERMANEAU, Bernard
LECUILLER, Patrick VAILLANT.

Absent excusé : Vincent TUPINIER,

La séance est ouverte à 20 heures

1) Compte rendu de la séance du 29 mars 2016

Approuvé à l'unanimité

2) Eaux pluviales-adhésion à l' Agence technique départementale (ATD)

Suite à l'entrevue avec les responsables de l'ATD, le maire demande l'approbation du conseil pour signer la convention qui permet aux communes de bénéficier du conseil et de l'assistance nécessaires à la réalisation de certains équipements.

Ce serait le cas, par exemple, pour les fossés du chemin de Seignelay, du bac de rétention en Corniottes, ou du ralentissement de la vitesse dans les rues de la commune.

Le Conseil donne son accord.

L'ATD demande si la commune envisage de restaurer la cabane de cantonnier située sur la RD 124 entre Lignorelles et Ligny. Cette construction presque en ruine constitue un danger pour la circulation, et devra être protégée d'une glissière de sécurité d'une longueur de 100 m.

Les réparations et la glissière seraient aux frais de la commune, mais si elle décide de l'écrouler, le département prend l'opération à sa charge.

De plus, la pose d'une glissière dans le respect des normes, empêcherait l'accès à la cabane.

Les conseillers estimant que d'autres dépenses sont plus utiles, optent pour la destruction de la cabane.

3) Questions diverses

- **Catastrophes naturelles :** les dossiers sont à remettre en mairie avant le 15 juin
- **Logement communal :** le dossier d'expulsion est en cours, retardant la mise en location.
- **Chiens errants :** Le maire ne peut que prendre un arrêté pour examen vétérinaire. Un référent gendarme a été désigné, et s'occupera de ce problème dans le courant du mois de juin.
- **Eaux usées Leroux :** Le Syndicat n'a pas adressé la taxe de raccordement pour recouvrement, donc la pose du tabouret ne peut s'effectuer.
- **Secrétariat :** le remplacement de la secrétaire pour congés de maternité sera à prévoir après les congés d'été.
- **Stationnement :** toutes les rues du village sont concernées. Une réflexion sera menée pour déterminer les emplacements.
- **Chasse :** le Maire fait part d'un courrier mensonger de Bernard Corbier, qui affirme que le maire l'exclut de la chasse communalisée, sournoisement comme cela a été fait par le passé. Le maire rappelle que Bernard CORBIER a été exclu de plusieurs sociétés de chasse par lesquelles il est passé. Le maire souhaiterait que tout le monde soit d'accord pour éviter une scission et que les chasseurs s'entendent en bonne intelligence, mais ce n'est pas gagné.

Les conseillers considèrent qu'on ne peut pas refuser une action à qui que ce soit. Le sujet sera évoqué lors de la rencontre de lundi prochain avec les candidats responsables de la reprise de la chasse, Messieurs GUICHARD et CHERRIER.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures